

crechesfribourg.ch krippenfreiburg.ch

JUIN 2009

Ecole enfantine: les enfants d'abord!

Aktivitäten

Der Freiburger Krippenverband setzt sich auf der politischen Ebene für die Interessen der Kleinkinderbetreuung und Familien sowie für eine qualitativ gute Betreuung ein und dies wie folgt:

- Informationen und Beratung rund um die Betreuung in der Krippe
- Durchführung von Umfragen und Unterlagen über die Krippen des Kantons
- Herausgabe von Tarifempfehlunge n für die Eltern sowie von Lohnempfehlunge n für das Personal
- Organisation von Fortbildungskursen, Vorträgen, Podiumsdiskussionen
- Repräsentation der Krippen der Stadt Freiburg bei der Gemeinde
- Teilnahme an kantonalen und ausserkantonalen Kommissionen im Zusammenhang mit der Kleinkinderbetreuung

Comme les copains de la chanson de Brassens, les enfants ont besoin d'un arbre, autrement dit de références solides et durables. C'est pourquoi, avec les autres associations d'accueil extrafamilial de la petite enfance, la Fédération des crèches et garderies invite tant les autorités politiques que les structures d'accueil à considérer l'intérêt de l'enfant comme prépondérant lors de l'introduction de l'école enfantine à 4 ans.

Des transports adaptés et sécurisés sont nécessaires, ainsi qu'un accueil de jour complémentaire stable qui tienne compte des besoins spécifiques des enfants de 4 à 6 ans, ainsi que des horaires de travail des parents et de leur capacité financière. Harmos prévoit la mise en place d'un accueil de jour coordonné, le referendum va donc à contre-sens de l'intérêt des enfants.

Un coup d'accélérateur au projet de loi sur l'accueil extrafamilial est cependant impératif pour rassurer les parents sur l'existence d'un accueil complémentaire à l'école enfantine. Pourquoi ne pas prévoir un plan de relance pour l'enfance aussi? L'Etat en a les moyens.

Introduction de la 1ère enfantine dans 50 cercles sur 107

En septembre 2008, le Grand Conseil a approuvé le principe de deux années obligatoires d'école enfantine. Pour la mise en place, les communes ont obtenu une aide cantonale globale de 60 millions et un délai de quatre ans. Le referendum contre Harmos ne devrait rien y changer, car la loi scolaire a été votée et Fribourg a déjà signé une Convention romande qui reprend Harmos.

Ainsi, à la rentrée 2009, 50 cercles scolaires sur les 107 que compte le canton accueilleront des écoliers de 4 ans. La quasi-totalité des cercles de langue allemande, 24 sur 26, sont déjà prêts, tandis que, du côté romand, seuls 26 cercles sur 81 font le pas. A noter qu'un seul cheflieu francophone, Romont, sera dans les starting-blocks à la rentrée.

La ville de Fribourg repoussera l'échéance jusqu'en 2013, car des constructions sont nécessaires. Mais, dans l'agglomération, Givisiez, Granges-Paccot, Corminboeuf et Grolley démarrent cette année déjà. Pour entamer leur scolarité, les enfants devront avoir 4 ans révolus au 31 juillet. Cependant, les parents pourront, jusqu'au 30 avril de la même année, demander que l'entrée à l'école soit éventuellement retardée d'une année.

Les enfants de 1ère enfantine sont scolarisés dans la même classe que ceux de 2ème année enfantine. Ils suivront 12 à 14 leçons de 50 minutes par semaine et auront congé 4 à 5 demi-jours par semaine.

Ce sont les communes qui définissent le nombre de leçons, mais celles-ci doivent être regroupées en demi-jours de classe et les horaires doivent correspondre à ceux de l'école primaire.

En matière de transports scolaires, la DICS signale que si un déplacement autonome dans les transports publics est exclu, l'accompagnement des enfants par un adulte, l'organisation d'un transport spécial ou éventuellement le dédommagement des parents est envisageable.

JUIN 2009 PAGE 2

Schulergänzende Betreuung: Sehr kontrastreiche Situation

Tn dreissig Schulkreisen des Kantons existieren schulergänzende rund Betreuungsmöglichkeiten; von diesen befindet sich gemäss der neusten Liste des Jugendamtes mehr als die Hälfte im Saane-Bezirk. Die Angebote sind sehr unterschiedlich: von der durchgehenden Betreuung ausserhalb der Schulzeiten bis zum ausschliesslichen Mittagstisch und von der Aufgabenbetreuung bis hin zu ausserschulischen Aktivitäten. Die Angebote wurden für Kinder ab 6 Jahren und sind entweder von privaten Vereinen oder den Gemeinden verfügen Die folgenden Schulkreise über organisiert. **Betreuungsangebote:**

Saane: Freiburg (7 Orte), Villars-sur-Glâne, Marly, Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Belfaux, Avry,

Matran, Neyruz, Cottens, La Brillaz, Farvagny, Hauterive.

Greyerz: Bulle, Riaz, Marsens, Sâles, La Jogne **See**: Murten, Kerzers

Sense: Tafers, Schmitten, Schwarzsee Glane: Romont

Vivisbach: Châtel-St-Denis, Attalens **Broye**: Estavayer-le-Lac, Nuvilly

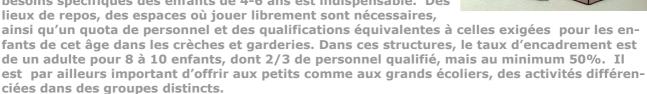
In allen Bezirken existieren ausserdem Tagesfamilienorganisationen, die im Rahmen des Möglichen Schülerinnen und Schüler betreuen. Im Saane- und im Greyerz-Bezirk beteiligen sich die Gemeinden an der Finanzierung der schulergänzenden Betreuung in Tagesfamilien.

L'accueil d'enfants de 4-6 ans ne s'improvise pas

Les crèches et garderies accueillent des enfants de cette tranche d'âge depuis de nombreuses années, certaines crèches depuis plusieurs dizaines d'années. Elles ont acquis une longue expérience dans ce domaine, disposent de locaux adaptés et de personnel qualifié dans l'éducation de l'enfance.

La Fédération des crèches et garderies fribourgeoise préconise donc, dans la mesure des disponibilités des crèches et de leur localisation, de leur confier l'accueil parascolaire des 4-6 ans. Par ailleurs, les écoles maternelles sont bien implantées dans un grand nombre de communes. Elles disposent, elles aussi, d'une large expérience de l'accueil de la petite enfance et sont prêtes à modifier leur offre (voir ci-contre).

En cas d'ouverture d'une nouvelle structure ou de prise en charge dans des structures parascolaires existantes, une adaptation aux besoins spécifiques des enfants de 4-6 ans est indispensable. Des lieux de repos, des espaces où jouer librement sont nécessaires,





Accueil des écoliers dans les crèches

Comme le prévoit le Règlement d'application de la loi sur l'enfance et la jeunesse, des groupes d'accueil parascolaire existent d'ores et déjà dans les crèches Casse-Noisettes à Romont, Schildli à Morat (2008, voir crechesfribourg.ch Octobre 2008) et Zouberhuet à Wünnewil-Flamatt (2009). Des projets sont par ailleurs à l'étude, notamment au Bosquet à Givisiez et à la crèche A petits pas à Epagny.

La crèche Casse-Noisettes de Romont se charge de l'accueil parascolaire de la commune depuis janvier 2007. Des enfants entre 6 et 12 ans y sont accueillis, le matin, à midi et après l'école dans un groupe séparé qui compte entre 6 et 12 enfants selon les tranches horaires. Pendant les demi-jours de congé, les enfants de l'école enfantine rejoignent le groupe « crèche » correspondant à leur âge.

Dès la rentrée 2009, l'effectif de la crèche va diminuer avec le départ des enfants de 4 ans à l'école enfantine, mais cela permettra d'absorber la liste d'attente, indique la directrice de Casse-Noisettes, Christelle Balsiger. Quant à l'aspect financier des choses, l'IAPEG/Intercommunale pour l'Accueil de la Petite Enfance en Glâne a accepté de subventionner l'accueil des enfants de 4-6 ans.

JUIN 2009 PAGE 3

Les écoles maternelles obligées de se réorganiser

L'introduction de deux années d'école enfantine aura des incidences importantes sur l'activité des écoles maternelles et ateliers de jeux. Dans la partie romande du canton, plus de 120 maîtresses maternelles sont concernées par la réforme scolaire. Avec une entrée à l'école enfantine à 4 ans, les écoles maternelles sont appelées à modifier leur offre de prise en charge. Tour d'horizon de la situation avec Nicole Santschi, présidente de l'Association des écoles maternelles AFEM.

Que se passe-t-il actuellement dépend beaucoup du résultat fidans les écoles maternelles? dépend beaucoup du résultat financier annuel. Les contributions

Il y a beaucoup d'inquiétudes et d'incertitudes chez les maîtresses maternelles. Dans le pire des cas, l'on craint que les communes ne retirent les locaux mis à disposition des écoles maternelles pour les affecter à la première année enfantine. Quelques écoles maternelles vont donc fermer. Mais en général, nos membres cherchent plutôt à se réorganiser en proposant de nouvelles activités ou en abaissant l'âge d'accueil à 2 ans (jusqu'ici 3 ½ à 5 ½ ans), voire en s'ouvrant à l'accueil extrascolaire des enfants de l'école enfantine et de 1^{ère} et 2^{ème} primaire.

Sont-elles subventionnées ?

La situation est très variable d'une commune à l'autre. Mais dans l'ensemble, les écoles maternelles sont peu subventionnées. La plupart des écoles maternelles sont gérées par une association. Le salaire de la maîtresse maternelle

dépend beaucoup du résultat financier annuel. Les contributions demandées aux parents et les subventions obtenues ne couvrent pas le prix de revient de 11 francs/h. Les parents paient un montant forfaitaire d'environ 40.- à 70.- francs par mois pour une période de deux heures par semaine.

Quel est le rôle des écoles maternelles ?

Les écoles maternelles et ateliers de jeux ont un rôle de socialisation indéniable, en particulier pour les enfants qui ne fréquentent pas la crèche. C'est un complément souvent utilisé à l'accueil familial de jour. L'école maternelle met en œuvre une pédagogie spécifique dans laquelle prévaut la création de situations que les enfants sont invités à explorer, à s'approprier et à faire évoluer en développant toutes leurs perceptions. L'enfant y développe son assurance, sa confiance en soi et son autonomie.

Quelle est votre principale préoccupation pour l'avenir ?

Le principal souci de notre association concerne la relève et le financement. Qui va à l'avenir travailler en école maternelle ? Quelle formation auront les maîtresses maternelles ? Pour l'instant, les directives cantonales ne sont pas claires. Pour l'AFEM, la formation la plus adaptée est celle d'éducateur/trice de l'enfance ES, car les maîtresses enfantines ne sont pas formées pour accueillir des enfants de 2 ans. Notre association est intervenue à plusieurs reprises ces dernières années auprès de l'Etat pour demander la création d'une filière de formation d'éducateur/trice de l'enfance à Fribourg, mais notre demande est toujours sans réponse. Le financement de nos structures est également une préoccupation constante et nous comptons beaucoup sur la nouvelle loi sur les structures d'accueil pour bénéficier d'une véritable reconnaissance.

Wer finanziert die ausserschulische Betreuung?

Mit der Einführung des Kindergartenbesuchs ab 4 Jahren wird die Finanzierung der Betreuungsstrukturen für Kinder im Vorschulalter nicht geklärt. Bereits heute gibt es diesbezüglich beträchtliche Unterschiede zwischen den Gemeinden. Mit der schulergänzenden Betreuung wird die Situation noch komplizierter.

Das Gesetz über die Einrichtungen zur Betreuung von Kindern im Vorschulalter (GEB) präzisiert, dass es auf Kinder im Vorschulalter Anwendung findet. Da sich incht alle Kinder im gleichen Alter «im Vorschulalter» befinden – da nicht alle

Gemeinden den Kindergartenbesuch ab 4 Jahren anbieten – wie verhält es sich den wirklich mit diesem «Vorschulalter»? Mangels einer neuen Gesetzesgrundlage (das revidierte BEG ist nicht vor 2011 zu erwarten) werden verschiedene Praktiken nebeneinander existieren, sofern keine klaren Indikationen geliefert werden. Der Familienclub des Grossen Rates hat diese Frage im Februar dem Staatsrat gestellt, neben anderen Fragen bezüglich des 2. Kindergartenjahres. Die Antwort wird Mitte Juni erwartet.

LA JOURNEE DE CRECHE A 10 FRANCS DANS LE JURA

Le canton du Jura innove. Le gouvernement vient de mettre en consultation un projet de financement qui prévoit un coût unique de 10 francs pour une journée de crèche. Le financement est assuré conjointement par l'Etat, les communes et un prélèvement paritaire identique de 0,07 % sur les salaires pour les employés et les employeurs.

www.jura.ch/acju/Departements/DSA/SAS/Adoption_et_enfants_places/Accueil_de_jour/Liste_document

JUIN 2009 PAGE 4

Enfants et adolescents touchés par la pauvreté

Trois étudiantes de la Chaire de travail social de l'université de Fribourg ont consacré leur mémoire de Bachelor à la pauvreté infantile dans le canton de Fribourg. Il ressort notamment de leur étude que les personnes les plus concernées sont les familles monoparentales et divorcées, les familles nombreuses, les chômeurs et les working poors, les migrants, les personnes en formation, les enfants entre 0 et 6 ans et les adolescents, les personnes vivant en ville ou dans des quartiers défavorisés et des personnes avec un niveau d'études bas. Le portrait de la pauvreté est donc hétérogène.

Les étudiantes constatent par ailleurs que les familles connaissent peu les aides à disposition et que, de leur côté, les fondations et associations ne connaissent pas les bénéficiaires potentiels. L'étude présente donc en annexe une **liste des organismes de soutien**, triés par type d'aide apportée. En conclusion, elles font une série de recommandations et plaident notamment pour une meilleure information des bénéficiaires potentiels et une coopération renforcée entre les professionnels.

Informations complémentaires et liste des organismes de soutien sous: www.arcanum-stiftung.ch Erzinger, Barbara; Peter, Evelyne & Sieber, Rebekka (2008). Kinder und Jugendliche in Armut. Eine Analyse der Angebotssituation im Kanton Freiburg. Bern: Edition Soziothek.

La FCGF vous recommande d'imprimer cette liste et de l'afficher dans vos locaux

Prestations financières aux familles

Allocations cantonales de maternité

Le canton de Fribourg dispose depuis 1991 d'allocations cantonales de maternité pour les femmes et couples à revenus modestes (max. Frs 2850.-, resp. Frs 3300.- par mois, net, + 300.- par enfant).

Cette allocation, d'un montant mensuel max. de Frs. 1500. – pour une femme seule et de Frs 2000. – pour un couple, est distribuée pour une année au maximum, durant la première année de l'enfant. Pour en bénéficier, la femme doit être domiciliée depuis un an au moins dans le canton.

Allocations familiales pour personnes sans activité lucrative

Les allocations familiales sont aussi versées dans le canton de Fribourg aux jeunes parents en formation, aux parents sans activité lucrative, aux personnes malades depuis longtemps.

Les principales conditions d'octroi sont les suivantes: résider dans le canton, ne pas recevoir de prestations complémentaires et avoir un revenu net inférieur à Frs 3420.-.

Formulaire disponible sous: www.caisseavsfr.ch/

Informations supplémentaires: Caisse de compensation 026/305.52.52

Quelques associations et fondations qui fournissent une aide financière

Conférences de St-Vincent de Paul 026/493.25.25; Croix Rouge (Fond Mimosa) 026/347.39.40; Caritas 026/321.18.54; Pro Juventute 026/424.24.42; Stiftung « Das Leben meistern » 026/321.51.30; Secours suisse d'hiver/Winterhilfe 044/269.40.50; Service social de l'Eglise réformée 026/322.14.15; Fondation Ledermann 021/647.70.75; famillemonoparentale.ch/CH-Verband alleinerz. Mütter + Väter 031/351 77 71

FORMATION CONTINUE "T'es un enfant à caprices"

Conférence de Mme Marianne Zogmal, directrice de crèche à Genève, présidente de l'Association romande des directeurs/trices d'institutions de la petite enfance, auteure du livre "T'es un enfant à caprices"

Mardi 15 septembre 2009 à 20h00, Temple de Fribourg

Prix: 30.- par personne, gratuit pour les membres de la FCGF Inscriptions: creches.fribourg@bluewin.ch

Crechesfribourg publié grâce au soutien de la Fondation Arcanum

Tirage: 300-500 exemplaires Parution: mars, juin, octobre, décembre

Réalisation: Annette Wicht, secrétaire générale de la FCGF

CCP: 17-49-3 Banque cantonale de Fribourg Compte No 01 10 064.903-03

La Fédération des crèches et garderies frib. est présidée par Marisa Rolle, directrice de crèche. Font aussi partie du comité: Christine Flammer, éducatrice; Claudine Pochon, membre d'un comité de crèche; Stéphanie Schweizer et Rachel Wolhauser, directrices de crèche.